

CHAPITRE XV.

IOURNAL CONTENANT DIUERSES CHOSES, QUI N'ONT
PEU ESTRE MISES SOUS LES CHAPITRES PRECEDENS.

L reste toujours quelque chose à dire, que le tēps
ou le fuit ne permettēt pas d'estre inferé dedans
les chapitres de la Relation. C'est pourquoy ie
dresse ce iournal à la fin, qui se groffit ordinairēmēt
iufques au depart des vaiſſeaux, nous le commence-
rons par le 29. d'Aouſt de l'an paſſé. Ce iour Mon-
ſieur le [238 i.e., 234] General leua l'ancre du port
de Kebec. *I'*ay eſcrit qu'il emmenoit avec foy trois
petites filles Sauuages. Comme i'auois peur qu'elles
fiſſent difficulté de s'embarquer, ie me voulois feruir
de ſtratageſme pour les engager à monter dans la
barque, mais il ne fut beſoin d'aucune inuention.
Elles eſtoient plus portées à voir la France, qu'à reſter
en leur païs, iufques là que deux ſeulement y deuant
aller, la troiſieſme qui eſt baptifée, ſe mit tellement à
pleurer, voians que ſes compagnes la quittoient, qu'il
la fallut embarquer avec les autres.

Le 4. de Septembre, le P. Buteux nous fit entendre
que le P. Dauoſt eſtoit arriué des Hurons. Depuis
peu de iours qu'il eſtoit encor deſcendu quelques
eſcoiades de Sauuages de ce païs là, leſquels en vn
conſeil ou aſſemblée qu'ils tindrent à la Conception
aux trois Riuieres, dirent que Monſieur de Champlain
leur auoit promis l'année precedente, que les Fran-
çois & les Hurons ne feroient plus qu'vn peuple.